

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Corse

Service biodiversité, eau et paysages  
Division sites, paysages et évaluation des impacts

Nos réf. : DREAL/SBEP/DSPEI/AG/2019/n°240  
Affaire suivie par : Aloïs GRUMEAUX  
Courriel : alois.grumeaux@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 04 95 51 71 06

Ajaccio, le 10 juillet 2019

Le directeur régional de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement,

à

Monsieur le maire de Poggio d'Oletta

Mairie de Poggio d'Oletta

20232 Poggio d'Oletta

**Objet :** Accusé de réception – saisine de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse – carte communale de Poggio d'Oletta

Monsieur le maire,

Vous avez sollicité, par courrier électronique reçu le 9 juillet 2019, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Corse pour avis sur l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet de révision de la carte communale de Poggio d'Oletta.

Je vous informe que la MRAe dispose d'un délai de trois mois à partir de la date de saisine évoquée ci-dessus, conformément à l'article R104-25 du code de l'urbanisme. À défaut de s'être prononcée dans ce délai, l'autorité environnementale sera réputée n'avoir aucune observation à formuler et une information d'absence d'avis sera publié sur son site internet : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/corse-r11.html>

L'avis interviendra avant le 9 octobre 2019 et vous sera transmis.

Mon collaborateur Aloïs GRUMEAUX se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur,  
Par délégation, le chef du service biodiversité  
eau et paysages,

Claude MILLO